



A retenir

MILDIOU

VIGILANCE : de nouveaux symptômes sur grappes. Période de forte sensibilité en cours.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Deuxième traitement obligatoire 15 jours après le premier.

OÏDIUM

Période de forte sensibilité en cours.

EUDEMIS

Début de vol en zones précoces.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles.

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures: protégeons-les!](#) » ou consultez le site www.itsap.asso.fr



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de
l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action du plan Ecophyto pilotée
par les ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de la
santé et de la recherche, avec
l'appui technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité

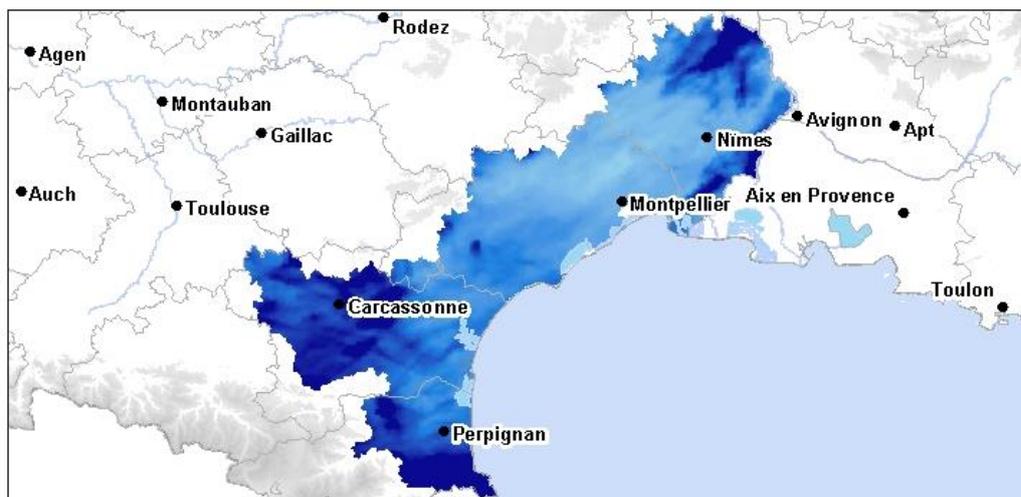
PLUVIOMETRIE

		1-juin	2-juin	3-juin	4-juin	5-juin	6-juin	7-juin
AUDE	ALAIGNE	2,6	0	3,1	5,1	0	22,2	0
	CAZILHAC	0	0	7	10,3	0	15	0,3
	LEZIGNAN	0	0	4,6	1,9	0	13,2	0
	LIMOUX	0,3	0	5,7	0,6	0	31,2	1
	NARBONNE	0,2	0	2,1	1,2	0	10,6	0
GARD	AIGUES-MORTES	0	0	5,8	1	0	7,6	0
	BARJAC	0	0	8,4	0	0	5,1	0
	CARDET	0,2	0	2,4	0,8	0	8,6	0
	CHUSCLAN	0,2	0	2,1	2,3	0	8	0
	SAINT-GILLES	3	0	11,2	1,2	0	6,5	0
	VILLEVIEILLE	0,4	0	0,7	0,9	0	6,5	0,2
HERAULT	MARSEILLAN	0	0	1,9	0,5	0	12	0
	OLONZAC	0	2	5,3	2,9	0	9,2	0
	POUZOLLES	0	0	8,5	0,8	0	7,9	0
	PUISSERGUIER	0	0,1	6,8	0,7	0	11,3	0
	SAINT-JEAN-DE-FOS	0	0	1,1	0,7	0	5,8	0,2
	VALFLAUNES	0	0	0,1	0,5	0	4,7	0,3
PO	ESTAGEL	10,1	0	1,8	0,7	0	15,1	0,5
	LAROCHE-DES-ALBERES	6,6	0	11	15,9	0,5	17,8	4,4
	LLUPIA	4,1	0	4,1	3,8	0	16,9	0,7
	PIA	0,5	0,2	1,7	2,1	0	13,6	0
	RODES	6,3	0	5	0,8	0	17,7	0,7

Répartition des pluies – cumul hebdomadaire - échelle du min au max (0 à 40 mm)

Source IFV

PLUIE hebdomadaire : cumul 7 jours
au 07/06/20



4200607:
mini=5.0mm - maxi=137.3mm

Légende



STADES PHENOLOGIQUES

× Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **tout début de la floraison, chute des premiers capuchons floraux** » (stade 19 ou BBCH 61) dans les **secteurs tardifs et/ou parcelles tardives**
- à « **fermeture de la grappe** » (stade 33 ou L ou BBCH 77) dans les **parcelles précoces en zone précoce**.

Les stades majoritairement observés sont « **baies à taille de grains de plomb** » (stade 29 ou BBCH 73) et « **baies à taille de pois** » (31 ou K ou BBCH 75).

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

(*Scaphoideus titanus*)

• Situation aux vignobles

× Hérault

Des larves, aux stades L2 à L5, sont observées dans le vignoble. Les comptages montrent jusqu'à 67 larves pour 100 feuilles.

Evaluation de risque : Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, les dates sont fixées selon la zone dans la période. Le **2^{ème} traitement obligatoire**, il doit être réalisé 15 jours après la 1^{ère} application.

Cas particuliers : certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide.

Hérault : L'aménagement du 2^{ème} traitement est annulé (ce qui rend ce 2^{ème} traitement obligatoire), au vu des populations importantes observées par les GDON, sur la commune de Saint Chinian.

Pour plus d'informations, consulter le site de la [DRAAF Occitanie](#)

Le phytoplasme de la flavescence dorée est un organisme réglementé inscrit sur la liste des dangers sanitaire de niveau 1.

Les dangers sanitaires de première catégorie sont ceux qui étant de nature, par leur nouveauté, leur apparition ou persistance, à porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé des végétaux et des animaux à l'état sauvage ou domestique ou à mettre gravement en cause, par voie directe ou par les perturbations des échanges commerciaux qu'ils provoquent, les capacités de production d'une filière animale ou végétale, requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative.

Méthodes prophylactiques : l'épamprage permet de détruire un support de larves et de diminuer les populations de cicadelles vectrices.

MILDIU (Plasmopara viticola)

• Eléments de biologie (Source Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2020/2021 p.66.)

A cette période, ce sont les faciès « rot gris » et « rot brun » qui peuvent s'exprimer mais on peut aussi trouver les déformations en crosse des inflorescences selon les stades phénologiques des parcelles.

- Faciès « rot gris » : feutrage blanc sur les grappes ;
- Faciès « rot brun » : les baies brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu de départ des nécroses. Situation aux vignobles

× Aude

La maladie est présente sur l'ensemble des secteurs du département, à des niveaux d'intensité et de fréquence très variables. De nouveaux symptômes sur grappes, de type faciès « rot gris » apparaissent sur des parcelles ne présentant parfois que très peu de contaminations sur feuilles. Les conditions d'humidité, les pluies fines et les températures douces en plus de la présence de taches fructifères pourraient être particulièrement favorables au développement explosif de la maladie dans les jours à venir.

× Gard

Cette semaine, on observe peu de nouvelles extériorisations sur feuilles. A contrario, l'augmentation des symptômes sur grappes est notable (faciès « rot gris »). Le nombre de parcelles touchées est aussi en augmentation.

La grande majorité des parcelles du réseau d'observation expriment des symptômes sur feuilles et/ou grappes. On trouve encore des parcelles indemnes de symptôme, notamment dans les Sables, le Bassin Alésien et la Vallée du Rhône sud.

Il faut s'attendre à une nouvelle vague d'extériorisation de symptômes faisant suite aux nombreuses pluies de la semaine dernière (nuits du 1^{er} au 2 juin, du 3 au 4 puis du 6 au 7 juin).



Mildiou : faciès « rot gris »

× Hérault

De nouveaux symptômes (taches fraîches mais aussi vieilles taches reproductives) sont observés sur **feuilles** dans toutes les unités agroclimatiques. La progression des symptômes ralentit cette semaine et beaucoup d'entre eux ont séché.

Quasiment toutes les parcelles sont concernées. Les symptômes par cep sont toujours à des niveaux très variables.

Des repiquages sur **grappes** (faciès « rot gris ») sont facilement observés dans l'ensemble des unités agroclimatiques.

Localement, les grappes peuvent être directement touchées avec peu de symptômes sur feuilles.

De plus en plus de parcelles présentent des symptômes sur grappes, pouvant aller jusqu'à des pertes de récolte (jusqu'à 90 % de grappes touchées avec plus de 30 % d'intensité d'attaque).

Les 1^{ers} symptômes du faciès « rot brun » sont observés dans la Vallée de l'Orb-Lodévois. Les 1^{ers} symptômes de mildiou mosaïque sont visibles.

La maladie est encore en phase épidémique et la période de haute sensibilité toujours en cours. De simples humidités et/ou pluies suffisent à maintenir la pression et propager le mildiou.

× Pyrénées-Orientales

De nombreuses nouvelles taches sur feuilles et nombreux symptômes de « rot gris » sur grappes sont facilement visibles dans le vignoble. La maladie est très virulente, aidée par les épisodes contaminants successifs (orages et pluies du 1^{er} au 07 juin et humidités matinales). La maladie est présente sur feuilles, grappes et rameaux. Certaines parcelles présentent déjà des pertes de récolte significatives.

• Données de la modélisation ([voir caractéristiques des modèles](#))

✓ **Potentiel Système** (*modélisation arrêtée au 8 juin*)

J = 8 juin 2020	Situation J-7 à J	Simulation J à J+7
Risque modélisé mildiou	<p>Le risque mildiou modélisé varie de faible à très fort selon les secteurs.</p> <p>Pyrénées Orientales : très fort sur tout le département.</p> <p>Aude : risque faible sur l'Ouest du département et très fort sur le reste du département.</p> <p>Hérault : risque faible sur le Nord-Est du département et très fort sur le reste du département.</p> <p>Gard : il varie de faible à très fort sur tout le département.</p>	<p>Le risque modélisé reste stable (variant de faible à très fort selon les secteurs)</p>

Contaminations	<p>De nouvelles contaminations épidémiques ont été détectées sur les pluies du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3, 4 et 6 juin sur les secteurs : <ul style="list-style-type: none"> o Aude : tous les secteurs sauf le Carcassonnais o Gard : tous les secteurs sauf Garrigues Ouest, Garrigues Sommiérois et Uzège Ouest o Hérault : tous les secteurs sauf Moyenne Vallée de l'Hérault et Nord Montpelliérais o Pyrénées-Orientales : tous les secteurs sauf Fenouillèdes et moyenne Vallée de l'Agly - 6 juin uniquement : <ul style="list-style-type: none"> o Aude : Carcassonnais o Gard : Garrigues Ouest, Garrigues, Sommiérois o Pyrénées-Orientales : Fenouillèdes et Moyenne Vallée de l'Agly <p>Ces contaminations ont été considérées par le modèle comme virulentes* sur les secteurs :</p> <p>Aude : Minervois Ouest, Cabardès</p> <p>Gard : Costières</p> <p>Hérault : Vallée de l'Orb, Montpelliérais, Hauts Coteaux</p> <p>Pyrénées-Orientales : Fenouillèdes et Cru Banyuls</p>	<p>De nouvelles contaminations épidémiques sont annoncées sur les pluies du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 et 12 juin sur les secteurs : <ul style="list-style-type: none"> o Aude : tous les secteurs. o Hérault : tous les secteurs sauf Moyenne Vallée de l'Hérault - 11 juin uniquement : <ul style="list-style-type: none"> o Gard : tous les secteurs sauf Vallée du Rhône Sud et Uzège Ouest o Pyrénées-Orientales : tous les secteurs sauf Aspres premiers coteaux et Bas Conflent. <p>Sur le secteur Cru Banyuls, de nouvelles contaminations sont modélisées tous les jours du 11 au 16 juin.</p>
----------------	--	--

Bleu : démarrage ou nouvelles contaminations Vert : rien à signaler

**Virulence : Potentiel infectieux de la contamination.*

✓ **Milstop** (modélisation arrêtée au 7 juin)

		du 11 au 17 mai 2020			du 18 au 24 mai 2020		
		Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, à partir du :	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :	Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, à partir du :	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :
Aude	Alaigne	20-mai	Fort	21-mai	-	-	31-mai
	Carcassonne	19-mai	Moyen	20-mai	-	-	31-mai
	Leucate	20-mai	Moyen	21-mai	-	-	31-mai
	Lézignan	18-mai	Limite	19-mai	-	-	31-mai
	Narbonne	19-mai	Faible	20-mai	-	-	31-mai
Gard	Bagnols sur Cèze	22-mai	Moyen	25-mai	-	-	31-mai
	Bourdic	22-mai	Moyen	23-mai	-	-	31-mai
	Cardet	22-mai	Fort	25-mai	-	-	31-mai
	Générac	22-mai	Limite	25-mai	-	-	31-mai
	Sommières	22-mai	Moyen	25-mai	-	-	31-mai
	Tavel	22-mai	Faible	23-mai	-	-	31-mai
	Vauvert	21-mai	Limite	25-mai	-	-	31-mai
Hérault	Olonzac	18-mai	Limite	20-mai	-	-	31-mai
	Laurens	21-mai	Faible	22-mai	-	-	31-mai
	Prades sur Vernazobres	20-mai	Limite	21-mai	-	-	31-mai
	Béziers	19-mai	Faible	21-mai	-	-	31-mai
	Villemagne	21-mai	Moyen	22-mai	-	-	31-mai
	Marseillan	20-mai	Moyen	21-mai	-	-	31-mai
	Pouzolles	20-mai	Limite	22-mai	-	-	31-mai
	Plaissan	20-mai	Faible	22-mai	-	-	31-mai
	Saint Jean de Fos	20-mai	Moyen	21-mai	-	-	31-mai
	St Christol	20-mai	Moyen	22-mai	-	-	-
	Frontignan	20-mai	Moyen	21-mai	-	-	31-mai
Vallaunès	20-mai	Moyen	22-mai	-	-	31-mai	
Pyrénées-Orientales	Laroque des Albères	18-mai	Moyen	21-mai	-	-	31-mai
	Perpignan	19-mai	Moyen	20-mai	-	-	31-mai
	Saint Paul de Fenouillet	21-mai	Moyen	22-mai	-	-	31-mai

		du 25 au 31 mai 2020			du 1er au 7 juin	Indice de risque allant de -5 à +5	
		Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, à partir du :	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :		
Aude	Alaigne	-	-	-	14-juin	+0,1	↑
	Carcassonne	-	-	-	14-juin	+0,3	↑
	Leucate	-	-	-	14-juin	+1,4	↑
	Lézignan	-	-	-	14-juin	+1,4	↑
	Narbonne	-	-	-	15-juin	+1,9	↑
Gard	Bagnols sur Cèze	-	-	-	15-juin	+0,5	↑
	Bourdic	-	-	-	15-juin	0	↑
	Cardet	-	-	-	14-juin	+0,5	↑
	Général	-	-	-	15-juin	0	↑
	Sommières	-	-	-	15-juin	+1,2	↑
	Tavel	-	-	10-juin	14-juin	-0,8	↑
	Vauvert	-	-	-	15-juin	+1,4	↑
Hérault	Olonzac	-	-	-	15-juin	+1,4	↑
	Laurens	-	-	-	14-juin	+1,4	↑
	Prades sur Vernazobres	-	-	-	15-juin	+1,4	↑
	Béziers	-	-	13-juin	16-juin	+2,5	↑
	Villemagne	-	-	-	15-juin	+1,2	↑
	Marseillan	-	-	07-juin	14-juin	+1,3	↑
	Pouzolles	-	-	-	16-juin	+0,8	↑
	Plaisan	-	-	-	16-juin	+0,8	↑
	Saint Jean de Fos	-	-	-	16-juin	+0,5	↑
	St Christol	-	-	-	15-juin	-0,1	↑
	Frontignan	-	-	-	16-juin	+0,9	↑
Valflaunès	-	-	-	16-juin	+0,2	↑	
Pyrénées-Orientales	Laroque des Albères	-	-	-	14-juin	+1,4	↑
	Perpignan	-	-	11-juin	14-juin	+1,9	↑
	Saint Paul de Fenouillet	-	-	-	14-juin	-0,1	↑

Evaluation du risque : La pression de la maladie reste forte.

Les conditions climatiques (pluies et humidité) de la semaine écoulée ont engendré de nouvelles contaminations. De plus, les humidités nocturnes et matinales suffisent à maintenir une pression mildiou dans les parcelles où il est déjà présent.

La période de forte sensibilité de la vigne est en cours. La plante peut connaître des dégâts jusqu'à la fermeture de la grappe/début véraison.

Observer activement tout symptôme, consulter la météo et **rester vigilant à l'annonce de nouvelles pluies et/ou humidité car elles sont susceptibles d'engendrer de nouvelles contaminations.**

Méthodes prophylactiques :

- éliminer les pampres, ébourgeonner les plantiers,
- maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang et limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche,
- raisonner les travaux d'entretien du sol (préservé les passages du tracteur notamment dans les parcelles à mauvaise portance).

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

• Situation aux vignobles

× Aude

Peu d'évolution cette semaine. On observe toujours des symptômes, de faible intensité, sur feuilles et sur grappes, principalement pour les cépages sensibles. La fréquence des parcelles présentant des symptômes reste cependant faible.

× Gard

La maladie est en légère progression. On observe une évolution des symptômes sur baies, sur cépages sensibles et également sur cépages moins sensibles. A ce jour, la fréquence des parcelles présentant des symptômes sur baies et sur feuilles est faible.

× Hérault

De nouveaux symptômes sur feuilles mais également sur grappes sont observés, essentiellement dans les parcelles « à drapeaux » et dans certaines situations sensibles (cépages et/ou environnement).

La progression sur grappes peut être rapide dans quelques parcelles de cépages sensibles (Chardonnay...). Mais, dans la majorité des parcelles, les symptômes sont peu dommageables. Leur fréquence peut toutefois atteindre 80 % des grappes avec une intensité d'attaque de 12 % dans le réseau de suivi épidémiologique.

Cette semaine, la progression de la maladie est très variable selon les situations.

Par unité agroclimatique, le stade phénologique dominant observé sur Carignan, est le suivant :

- « nouaison » (stade 27 ou J ou BBCH 71) dans la Vallée de l'Orb-Lodévois,
- « baies à taille de plomb » (stade 29 ou BBCH 73) dans le Biterrois, la Basse Vallée de l'Hérault et dans le Nord Montpelliérais,
- « baies à taille de pois » (stade 31 ou K ou BBCH 75) dans le Minervois, les Hauts Coteaux, la Moyenne Vallée de l'Hérault et dans le Montpelliérais.

× Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur feuilles sont toujours observés. Des symptômes sur grappes sont visibles dans quelques parcelles du vignoble. L'oïdium est présent. On trouve quelques parcelles avec des fréquences et des intensités d'attaque importantes.

Evaluation du risque : Cette semaine, la maladie est en progression dans certaines situations sensibles. La période de forte sensibilité des grappes est toujours en cours. Poursuivre les observations et rester vigilant.

Mesures prophylactiques : Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage. L'oïdium est sensible aux rayons ultra-violets.

BLACK ROT *(Guignardia bidwellii)*

• Situation aux vignobles

× Aude

Pas d'évolution de la maladie constatée.

× Gard

Aucune évolution de symptômes n'est observée depuis la semaine dernière. Ils restent présents au vignoble avec des intensités globalement faibles.

× Hérault

L'évolution de la maladie est faible cette semaine.

Quelques nouveaux symptômes sur feuilles (taches fraîches souvent fructifiées) sont observés localement dans des parcelles avec ou sans historique.

A ce jour, la fréquence de ces symptômes est faible.

Pas de symptôme observé sur grappe dans les parcelles de référence.

× Pyrénées-Orientales

Des taches sur feuilles sont visibles dans les parcelles où il est déjà présent. De nombreux symptômes sur feuilles, sont encore observés dans le vignoble. Les secteurs concernés avec une fréquence de parcelles atteintes plus importante sont les Aspres Premiers Coteaux et les Albères, Vallespir. La maladie reste à surveiller sur tous les secteurs. Son expansion n'est pour l'instant que sur feuilles.

Evaluation du risque : Rechercher les symptômes et surveiller leur évolution.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

- **Eudémis** (*Lobesia botrana*)

- × **Aude**

Les glomérules sont observés sur tous les secteurs.

Le vol de 2^{ème} génération a commencé sur les secteurs de Narbonne et Armissan dans l'est.

- × **Gard**

Le vol de 2^{ème} génération a débuté dans beaucoup de secteurs avec parfois des captures faibles.

Les premières pontes fraîches sont observées en secteurs précoces. Les seuils d'intervention sont atteints sur certaines communes des Costières.

- × **Hérault**

Le vol de 2^{ème} génération démarre dans les zones précoces. Les premières pontes sont observées dans ces secteurs.

- × **Pyrénées-Orientales**

Le vol de 2^{ème} génération a débuté sur le secteur de la Plaine. Les premiers dépôts de pontes sont visibles dans le secteur de la Plaine Nord Tech et Cru Banyuls.



Eudémis : ponte fraîche

- **Données de la modélisation** ([voir caractéristiques des modèles](#))

- ✓ **LOB** (*modélisation arrêtée au 7 juin*)

		Début du vol de 2 ^{ème} génération (5 % des imagos) à partir du	Début des pontes de 2 ^{ème} génération (5 % des pontes) à partir du	Début des éclosions de 2 ^{ème} génération (5 % des larves L1) à partir du
Aude	Alaigne	17-juin	22-juin	
	Carcassonne	12-juin	16-juin	22-juin
	Leucate	10-juin	15-juin	21-juin
	Lezignan	06-juin	10-juin	18-juin
	Narbonne	11-juin	15-juin	21-juin
Gard	Bagnols sur Cèze	04-juin	09-juin	17-juin
	Bourdic	10-juin	14-juin	21-juin
	Cardet	08-juin	12-juin	19-juin
	Générac	08-juin	12-juin	19-juin
	Sommières	04-juin	09-juin	15-juin
	Tavel	10-juin	14-juin	21-juin
	Vauvert	07-juin	11-juin	19-juin
Hérault	Olonzac	04-juin	08-juin	14-juin
	Laurens	17-juin	21-juin	
	Prades sur Vernazobres	10-juin	14-juin	20-juin
	Béziers	09-juin	13-juin	20-juin
	Villemagne	15-juin	20-juin	
	Marseillan	06-juin	10-juin	18-juin
	Pouzolles	05-juin	09-juin	17-juin
	Plaissan	04-juin	08-juin	15-juin
	Saint Jean de Fos	10-juin	14-juin	20-juin
	St Christol	07-juin	11-juin	18-juin
Frontignan	06-juin	10-juin	18-juin	
Vaflaunès	14-juin	18-juin		
Pyrénées Orientales	Laroque des Albères	30-mai	03-juin	11-juin
	Perpignan	31-mai	04-juin	12-juin
	Saint Paul de Fenouillet	19-juin	23-juin	

Evaluation du risque : réaliser le suivi du vol et du dépôt des pontes.

Seuil indicatif de risque : 5 à 10 pontes pour 100 grappes.

- **Pyrale du Daphné** (*Cryptoblabes gnidiella*)

- × **Gard**

Des papillons sont observés dans les pièges en Costières. Les captures sont faibles.

- × **Hérault**

Des papillons sont observés dans le Biterrois et dans la Basse Vallée de l'Hérault.

- × **Pyrénées-Orientales**

Des papillons sont observés dans les pièges. Leur nombre reste faible.

Evaluation du risque : Surveiller le vol.

- **Eulia** (*Argyrotaenia pulchellana*)

- × **Hérault**

Des captures sont observées dans les pièges.

Evaluation du risque : Surveiller le vol.

POURRITURE GRISE (*Botrytis cinerea*)

- × **Vignoble régional**

Pas de symptôme observé dans les parcelles de référence cette semaine.

Evaluation du risque : Surveiller l'apparition de symptômes notamment sur grappes et l'évolution des stades phénologiques.

Mesures prophylactiques :

Favoriser les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, effeuillage, palissage...), elles diminuent la durée d'humectation et aèrent les grappes.

Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entre-coeurs et augmentent l'entassement du feuillage.

ACARIENS

- × **Hérault**

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée.

Seuil indicatif de risque : à cette période le seuil est de 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile.

CICADELLE DES GRILLURES (*Empoasca vitis*)

- × **Hérault, Pyrénées-Orientales**

Quelques larves sont visibles sans jamais dépasser le seuil de nuisibilité dans les parcelles observées. Quelques symptômes sur feuilles sont ponctuellement visibles

Evaluation du risque : Risque faible à ce jour.

Seuil indicatif de risque : 200 larves pour 100 feuilles observées.

MALADIES DU BOIS

× Vignoble régional

Des symptômes d'esca et de Black-Dead-Arm sont localement visibles.

Evaluation du risque : repérer les souches exprimant des symptômes qui pourront être gérés par la voie prophylactique.

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon et Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de l'ADVAH / Chambre d'agriculture de l'Hérault avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, Neotera.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.